



Observations reçues le 1er mai 2019 à 20h58
concernant l'enquête publique SCEA
DUTERTRE à PITGAM
du 1er avril au 3 mai 2019

Dunkerque, le 1er mai 2019

EELV Flandre Maritime émet un avis défavorable au projet de poulailler géant de la SCEA Dutertre à Pitgam, soumis à enquête publique jusqu'au 03 mai 2019.

Le projet d'exploitation d'un poulailler géant à Pitgam est inacceptable pour les écologistes, pour les raisons suivantes :

- * un tel modèle agro-industriel si gaspilleur d'eau n'est pas pertinent, d'autant que notre eau est déjà polluée par les usages abondants des produits sanitaires et vétérinaires utilisés. (la parcelle où est prévu le futur poulailler se situe en bordure du Deullaert Gracht).
- * il est probable que le Deullaert Gracht, wateringue bordant les deux ICPE, sorte de son lit lors des fortes pluies, et transporte des déchets toxiques vers les rivières et la Mer du Nord, situées en aval ».
- * les oeufs produits ne seront pas de qualité puisque les animaux seront gorgés d'antibiotiques et de traitements divers, et transmettront une résistance aux antibiotiques de plus en plus inquiétante.
- * les 106.938 poules produiront annuellement entre 10 et 15 tonnes d'ammoniac qui s'échapperont dans l'atmosphère provoquant allergies et irritations des yeux chez les riverains.
- * l'autorité environnementale a rendu un avis détaillé concernant l'étude d'impact et a émis des réserves sur le chapitre Qualité de l'air, en recommandant « *d'étudier comment limiter les émissions de poussières et d'ammoniac des bâtiments* » (plusieurs habitations se trouvent sous les vents dominants et les rejets d'ammoniac ne sont pas anodins).
- * l'effet cumulé avec l'ICPE d'élevage de porcs et de volailles de la SARL Dekeiser-Sterckeman, présente sur la commune de Pitgam, n'est pas non plus analysé.
- * l'impact sanitaire dû à la concentration de l'élevage, au transport des fientes est mal mesuré. (3,5 tonnes de fientes par jour).
- * l'artificialisation d'une parcelle agricole complexifierait la gestion des eaux pluviales dans ce secteur à forte sensibilité de risque d'inondation. D'ailleurs, la MRAE pointe le fait que le dossier ne comprend pas d'analyse de l'articulation avec le plan de gestion des risques d'inondations du bassin Artois-Picardie 2016-2021 alors même que celui-ci a pourtant été approuvé le 19 novembre 2015.
- * la détermination de la présence ou non d'une zone humide n'a donné lieu qu'à un seul sondage pédologique, ne permet pas de qualifier clairement la zone impactée par le projet. Nous sommes pourtant bien là au coeur d'une zone à dominante humide référencée au SDAGE Artois-Picardie.
- * le trafic de poids lourds engendré est incompatible avec les petites routes empruntées.
- * les pollutions sonores engendrées par de nombreux ventilateurs, et les pollutions olfactives ne manqueront pas de se produire mais ne pourront être constatées qu'après l'installation, ... il sera trop tard !

... / ...

... / ...

* la station de compression et d'odorisation « GRT gaz » (la plus grande de France) est proche de l'exploitation agricole et on peut redouter un désastreux effet domino si par malheur survenait un incendie. La distance réglementaire de 100 mètres entre 2 ICPE (installations classées) n'est pas respectée, puisque 65 mètres séparent les 2 exploitations.

* La condition animale pose question. Ce n'est pas parce que les normes d'élevage sont respectées qu'elles sont bonnes : 107 000 poules vont être élevées sans jamais voir la lumière du jour dans un bâtiment clos. Les poules arriveront à l'âge de 18 semaines, séjournent dans le poulailler de Pitgam durant un an. Elles n'auront droit à aucune litière.

D'autres éleveurs font le choix de l'élevage en plein air, beaucoup plus respectueux des animaux, de la qualité des produits, des conditions de travail des salariés, des sols, de l'eau et au bout du compte de la santé des consommateurs.

* des déclenchements de soupapes ont lieu régulièrement sur les installations gazières et provoquent des bruits subits. Cela peut effrayer les volailles, avec un risque important de mortalité chez les poules qui, effrayées, ont tendance à se concentrer et à s'étouffer mutuellement.

* des exploitations dans le département et en région démontrent qu'il est possible de produire des œufs et volailles à prix abordable pour le consommateur et avec une potentialité d'emplois supérieure, donc un fort intérêt pour nos espaces ruraux.

* les écologistes soutiennent les exploitations de taille raisonnable (ce qui n'est pas le cas pour le présent projet à Pitgam) et l'élevage extensif de qualité. Nous soutenons les paysan.ne.s qui sont confronté.e.s à des situations intenable.s dues à cette agro-industrie, dont le présent projet en est un parfait exemple.

* l'exploitation de terres françaises par une société belge est inacceptable alors que de telles pratiques seraient recalées de l'autre côté de la frontière.

* le projet de Pitgam est contraire aux engagements du Président Macron aux états de l'alimentation à Rungis, où l'engagement a été pris de supprimer de la vente les œufs de poules en batterie d'ici 2022.

Dans un contexte où la demande du consommateur se dirige vers le bio ou le plein air, où nous nous soucions du bien-être animal, les écologistes refusent ce modèle d'agriculture industrielle, destructrice de nos écosystèmes.

Les diverses actions d'opposition au projet menées par des citoyens démontrent très bien que les citoyens et consommateurs souhaitent un changement de modèle de production agricole !

Pour toutes ces raisons, les écologistes sont convaincus que ce projet d'élevage industriel est incompatible avec son environnement, et se déclarent fermement opposés à l'autorisation d'un tel projet d'élevage intensif.

Europe-Ecologie-Les-Verts - groupe Flandre Maritime
Myriam SANTHUNE, porte-parole